



# Rapport sur les obligations durables 2022



# Table des matières

Desjardins et le développement durable .....	3
Mot du Chef de la Trésorerie .....	3
Obligation durable émise.....	3
<b>À propos du programme.....</b>	<b>4</b>
Sommaire du Cadre des obligations durables.....	4
Rapport de deuxième opinion .....	4
<b>Utilisation des fonds.....</b>	<b>5</b>
Allocation des actifs.....	5
<b>Retombées positives .....</b>	<b>6</b>
Mesure des retombées .....	6
Histoires réelles : Nos membres et clients .....	7
<b>Mise en garde.....</b>	<b>9</b>
Annexe 1 : Rapport de PWC	

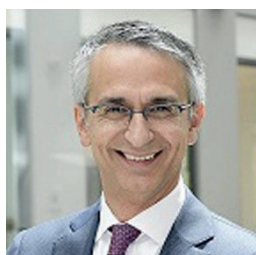
# Desjardins et le développement durable

Le développement durable est intimement lié à la mission et aux valeurs coopératives de Desjardins. Partie intégrante de notre planification stratégique, il contribue au dynamisme local et stimule la performance générale au bénéfice de nos membres et clients. Depuis plus de 120 ans, le Mouvement Desjardins s'emploie à enrichir la vie des gens et des communautés.

Chez Desjardins, nous sommes aussi d'ardents défenseurs d'une transition énergétique juste. En faisant la promotion de produits et services écoresponsables, nous espérons exercer une influence positive sur nos membres et clients.

Desjardins, c'est la force d'un mouvement collectif mis au service d'une économie humaine et d'un développement durable de nos territoires. Pour en savoir plus, rendez-vous au [desjardins.com/responsabilitesociale](https://desjardins.com/responsabilitesociale).

## Mot du Chef de la Trésorerie



### Yassir Berbiche

Chef de la Trésorerie  
du Mouvement  
Desjardins

Au Mouvement Desjardins, nous avons comme cible de travailler toujours dans l'intérêt de nos membres et de nos clients. Cet objectif se traduit entre autres par notre participation active à la création d'une prospérité partagée et d'une économie plus verte et inclusive au Canada et ailleurs dans le monde.

Devant les grands défis de société auxquels nous faisons face, nous sommes plus déterminés que jamais à jouer notre rôle de leader positif et inspirant pour être un catalyseur de changement profondément engagé. Pour y arriver, nous sommes chanceux de pouvoir compter sur la collaboration de nos partenaires, la mobilisation de nos employés et le soutien de nos investisseurs.

Notre programme d'obligations durables est l'un des moyens à notre disposition pour concrétiser nos engagements en aidant nos membres et clients à façonner le monde de demain. Je suis fier de vous présenter la deuxième édition de notre rapport sur ce programme, qui met de l'avant les retombées qui en découlent.

Bonne lecture!

## Obligation durable émise

Type de dette	Date d'émission	Devise	Terme	Montant	ISIN
Dette senior ESG	10 septembre 2021	CAD	5 ans	500 M\$	CA31430WHX52

# À propos du programme

## Sommaire du Cadre des obligations durables

Afin de financer des initiatives ayant des retombées environnementales et sociales, en accord avec sa stratégie et sa vision d'affaires, en avril 2021, le Mouvement Desjardins s'est doté d'un [cadre de référence pour les obligations durables](#), en vertu duquel il peut émettre des obligations vertes, des obligations sociales ou des obligations durables.

Conformément à ces principes, pour chaque obligation verte, sociale ou durable émise, Desjardins s'engage à appliquer les pratiques suivantes, telles qu'énoncées dans le cadre.

Utilisation des fonds	Processus de sélection	Gestion des fonds	Reddition de compte
<p>Financement ou refinancement dans les catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Énergie renouvelable</li><li>Efficacité énergétique</li><li>Bâtiments verts</li><li>Transport propre</li><li>Production alimentaire durable</li><li>Gestion écoresponsable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres</li><li>Gestion durable de l'eau et des eaux usées</li><li>Prévention et contrôle de la pollution</li><li>Logement abordable</li><li>Création d'emplois par le financement de PME</li><li>Accès aux services essentiels</li></ul>	<p>Les actifs admissibles feront l'objet d'un examen préalable supplémentaire par le groupe de travail sur la finance durable qui est composé des services ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Trésorerie du Mouvement Desjardins</li><li>Développement durable et finance responsable</li><li>Marché des capitaux</li><li>Services bancaires personnels et commerciaux</li><li>Gestion des risques du Mouvement</li><li>Affaires juridiques</li></ul>	<p>Desjardins a l'intention de maintenir des actifs admissibles d'une valeur totale au moins égale au produit net combiné de toutes les obligations durables Desjardins en circulation simultanément.</p> <p>Dans le cas où la valeur totale des actifs admissibles du portefeuille d'obligations durables Desjardins serait inférieure au montant total des obligations durables Desjardins en circulation, l'excédent serait détenu conformément aux directives générales de Desjardins en matière de liquidité jusqu'à ce qu'il soit affecté aux actifs admissibles.</p>	<p>Tant qu'il y aura des obligations durables Desjardins en circulation, Desjardins publiera chaque année un Rapport sur les obligations durables qui détaillera l'affectation du produit et l'impact de l'actif.</p> <p>Ces rapports seront soumis à un auditeur externe pour vérification.</p>

## Rapport de deuxième opinion

Desjardins a confié à Moody's MIS (auparavant Vigeo Eiris) la tâche d'effectuer un examen externe du cadre de référence des obligations durables Desjardins. Moody's MIS considère que celui-ci est aligné avec les quatre grands principes des *Green Bond Principles* (2018) et *Social Bond Principles* (2020), et que le programme est cohérent avec les priorités stratégiques de Desjardins. Les retombées attendues sont jugées être du niveau le plus élevé, soit « avancé ».

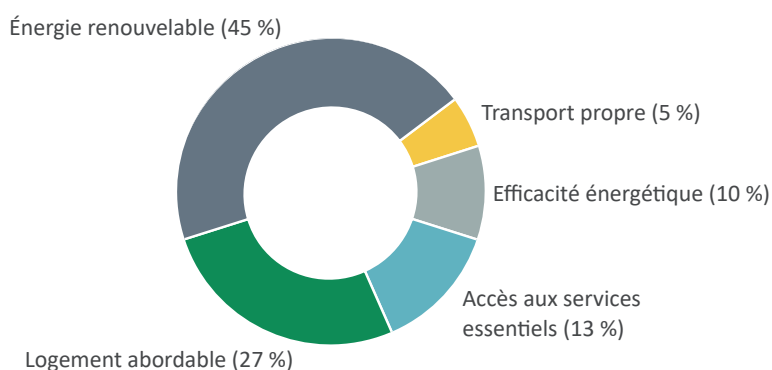
Le rapport de deuxième opinion est publié à la fois sur les sites Web de Desjardins et de Moody's MIS.

# Utilisation des fonds

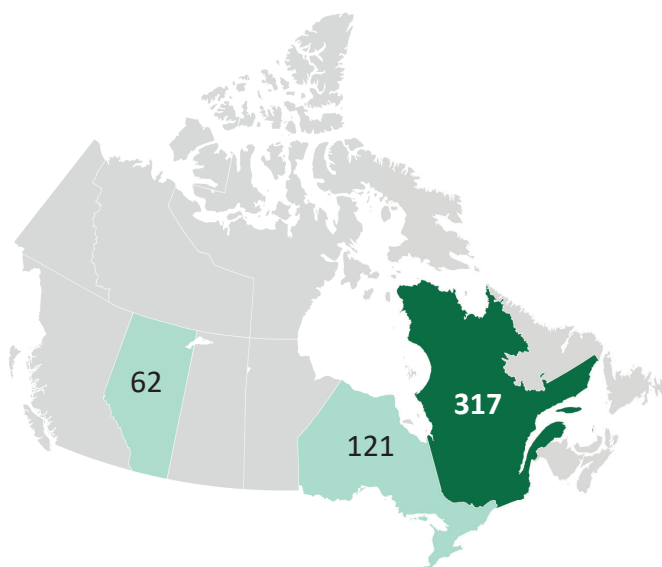
## Allocation des actifs

En date du 31 décembre 2022

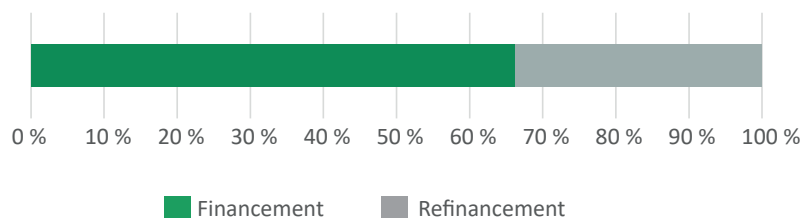
### Allocation par catégorie d'actif



### Répartition géographique (M\$)



### Allocation du financement








« Financement » fait référence à des actifs pour lesquels le financement initial a eu lieu durant les 36 mois précédents l'émission d'une obligation, ou entre la date d'émission et le 31 décembre 2022.

« Refinancement » fait référence à des actifs pour lesquels le financement a été renouvelé ou renégocié avec le client durant cette même période.

En date du 31 décembre 2022, 100 % des fonds ont été alloués conformément au Cadre de référence.

# Retombées positives

## Mesure des retombées

Catégories admissibles	Indicateurs d'impacts retenus	Types d'actifs admissibles	Allocations des actifs admissibles
Énergie renouvelable	 Capacité totale installée de <b>90,4 MW</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Énergie éolienne</li><li>Énergie solaire</li><li>Hydroélectricité à une densité de puissance &gt; 5W/m<sup>2</sup></li></ul>	<b>45 %</b> <b>222,8 M\$</b>
Logement abordable <sup>1</sup>	 <b>1 404</b> unités construites	<ul style="list-style-type: none"><li>Construction ou rénovation de logements répondant à la définition de logement abordable accrédité</li></ul>	<b>27 %</b> <b>134,3 M\$</b>
Accès aux services essentiels	 <b>102</b> chambres construites	<ul style="list-style-type: none"><li>Infrastructure de soins longue durée</li></ul>	<b>13 %</b> <b>66,5 M\$</b>
Efficacité énergétique	 <b>63 %</b> de réduction des émissions de GES par rapport à 2005	<ul style="list-style-type: none"><li>Systèmes de chauffage/climatisation, permettant de réaliser des économies d'énergie d'au moins 30 %</li></ul>	<b>10 %</b> <b>49,2 M\$</b>
Transport propre	 <b>27,5 km</b> de rail construit <sup>2</sup>	<ul style="list-style-type: none"><li>Construction d'un réseau ferroviaire électrifié</li></ul>	<b>5 %</b> <b>27,2 M\$</b>

### Méthodologie d'évaluation des retombées

L'évaluation des retombées pour les différentes catégories est faite grâce aux données les plus récentes des projets financés, issues de sources publiques disponibles en date du 31 décembre 2022.

Dans la mesure du possible, ces retombées sont évaluées en fonction de la proportion du financement provenant du programme d'obligations durables de Desjardins (solde au 31 décembre 2022) par rapport au financement total octroyé par l'ensemble des prêteurs, incluant notamment la dette et l'équité. Ainsi, lorsque Desjardins cofinance un actif, les retombées rapportées concernent uniquement la proportion associée au financement par Desjardins.

Aucune retombée n'est calculée lorsque le solde d'un financement est nul, et ce, même si les facilités de crédit demeurent.

<sup>1</sup> Les mesures d'impact de la catégorie « Logement abordable » sont basées sur la moyenne de financement par unité octroyé par Desjardins pour des projets du programme AccèsLogis Québec entre 2015 et 2020.

<sup>2</sup> Les retombées pour la catégorie « Transport propre » sont évaluées pour l'ensemble du projet, et non uniquement pour la portion financée par le programme d'obligations durables de Desjardins.



# Histoires réelles : Nos membres et clients

Depuis son lancement en septembre 2021, notre programme d'obligations durables a permis de soutenir plusieurs projets de nos membres et clients. Au-delà des retombées positives déjà présentées, voici un aperçu de quelques projets particulièrement inspirants.

## Énergie renouvelable : Solar Spirit



© Andres Siimon via Unsplash

L'installation Solar Spirit se situe sur un terrain privé utilisé pour de l'agriculture, au nord-est de Belleville, en Ontario. Ce parc solaire photovoltaïque d'une capacité installée de 10 MW est détenu et opéré par BluEarth Renewables. Il a reçu une approbation de production d'énergie renouvelable du ministère de l'Environnement de l'Ontario.

En 2021, ce parc solaire a produit 19 195 MWh d'énergie solaire, une quantité suffisante pour alimenter 2 135 maisons.

## Efficacité énergétique : Programme d'acquisition de services énergétiques



© National Capital District Energy

Ce projet du gouvernement canadien vise à améliorer de façon générale l'efficacité et le rapport coût-efficacité de l'infrastructure de chauffage et de refroidissement qui approvisionne 80 immeubles fédéraux dans la région d'Ottawa, y compris des sites stratégiques au sein de la Cité parlementaire. Cinq centrales de chauffage et de refroidissement, conçues et construites entre 1916 et 1971, sont ciblées.

Ce projet permettra de réduire les coûts de fonctionnement du gouvernement du Canada pendant la période de vie de 35 ans du contrat d'exploitation et d'entretien, et réduira les émissions de gaz à effet de serre de plus de moitié.

## Accès aux services essentiels : Maisons des aînés au Saguenay–Lac-Saint-Jean



© Ministère de la Santé et des Services sociaux

La construction de trois maisons des aînés et alternatives à Alma, Saguenay et Roberval, dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, est en cours. Celles-ci permettront à 360 personnes d'être bien logées.

Au total, 300 places sont destinées aux aînés et 60 places sont réservées aux adultes avec besoins spécifiques. Le projet est piloté par la Société québécoise d'infrastructure et réalisé par Pomerleau. La conception architecturale, signée du consortium Lemay-Ardoises Architectures, est centrée sur des milieux de vie à dimension humaine, climatisés, où toutes les places sont en chambre individuelle avec toilette et douche adaptées. Pour les trois bâtiments, on vise l'obtention d'une certification LEED. Le tiers de la superficie au sol sera réservée aux espaces verts.

## Logement abordable :

### Projets variés en partenariat avec la Société d'habitation du Québec



© Beaudet Faille Normand architectes

La Société d'habitation du Québec a pour mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable. Elle favorise l'accès à des conditions adéquates de logement grâce à une offre de logements à loyer modique et abordable ainsi qu'un éventail de programmes soutenant la construction, la rénovation et l'adaptation résidentielles, et l'accession à la propriété.

La quasi-totalité des projets soutenu par notre programme d'obligations durables fait partie du programme AccèsLogis Québec, qui vise à encourager la réalisation de logements communautaires et abordables pour des ménages à revenu faible ou modeste et pour des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Ce programme permet à des offices d'habitation, à des coopératives d'habitation, à des organismes sans but lucratif ainsi qu'à des sociétés acheteuses sans but lucratif de créer et d'offrir en location des logements de qualité et abordables.



# Mise en garde

Le présent rapport est fourni à titre informatif seulement et peut être modifié sans préavis. Après la date figurant sur ce document, le Mouvement Desjardins ne sera aucunement responsable ou obligé de mettre à jour ou de réviser les énoncés qu'il contient à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs. Aucune assurance ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera donnée relativement à l'exactitude, à la fiabilité et à l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes. Aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, n'est ou ne sera assumée par le Mouvement Desjardins pour la perte ou les dommages, quels qu'ils soient, découlant directement ou indirectement de l'utilisation de l'information contenue aux présentes ou sur la foi de ces renseignements.

Le présent document ne constitue, en rien ni en partie, une offre de vendre ou une invitation à acheter ou à souscrire un titre ou un autre instrument du Mouvement Desjardins, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») ou une de leurs sociétés affiliées, ou une recommandation ou une incitation à participer à une activité d'investissement, et aucune partie du présent document ne doit servir de fondement à un contrat, à un engagement ou à une décision d'investissement, quels qu'ils soient. Les offres de vendre, les ventes, les invitations à acheter ou les achats de titres émis par le Mouvement Desjardins, la FCDQ ou leurs sociétés affiliées ne peuvent être faits qu'après préparation et distribution du matériel d'offres approprié, conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels ces offres, invitations ou ventes sont proposées. Il est recommandé d'obtenir des conseils professionnels avant de décider d'investir dans des valeurs mobilières. Le présent document n'est pas destiné à être distribué aux personnes physiques ou morales de quelque territoire que ce soit et il n'est pas non plus destiné à leur utilisation, si la distribution ou l'utilisation est contraire aux lois et aux règlements du territoire en question.

Le présent rapport peut contenir des énoncés prospectifs concernant notamment les objectifs et priorités du Mouvement Desjardins, ses cibles en matière de rendement financier et son profil des échéances. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter »,

« viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions (y compris la difficulté à déterminer les actifs qui répondent aux critères d'admissibilité et le risque que des projets admissibles ne soient pas réalisés au cours d'une période déterminée ou pas réalisés du tout, ou selon les résultats anticipés initialement par le Mouvement Desjardins), peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport sont décrits dans les derniers rapports de gestion annuel et trimestriel publiés par le Mouvement Desjardins. Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant dans les derniers rapports de gestion annuel et trimestriel publiés par le Mouvement Desjardins n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que d'autres incertitudes et événements potentiels, incluant l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Le Mouvement Desjardins, la FCDQ et leurs sociétés affiliées ne s'engagent pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par eux ou en leur nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.



## Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur le Rapport sur les obligations durables 2022 du Mouvement Desjardins

### À l'intention du Conseil d'administration et de la direction du Mouvement Desjardins (« Desjardins »)

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des mesures de performance choisies décrites ci-dessous (« l'objet considéré») qui figurent dans le Rapport sur les obligations durables 2022 de Desjardins (« le Rapport ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Les critères applicables (« les critères ») selon lesquels l'objet considéré a été évaluée proviennent du Cadre des obligations durables de Desjardins publié en avril 2021.

#### Objet considéré

Notre mission consistait à fournir une assurance limitée sur les mesures de performance choisies suivantes:

Mesures de performance choisies	Valeur	Pages du rapport
Montant total des obligations durables en circulation en dollars canadiens	500 M\$	3
Allocation du portefeuille d'obligations durables aux projets admissibles, valeurs en dollars canadiens	500 M\$ ou 100% des fonds ont été alloués	5
Montant total des fonds non alloués à la date de clôture de l'exercice en dollars canadien et en pourcentage	0\$ ou 100% des fonds ont été alloués	5

#### Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'objet considéré conformément aux critères. La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'objet considéré exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.



## **Notre responsabilité**

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'objet considéré, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques*. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet considéré est exempt d'anomalies significatives.

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de l'objet considéré conformément aux critères applicables.

Les procédures que nous avons mises en œuvre reposaient sur notre jugement professionnel et incluent, sans s'y limiter, les travaux suivants :

- Prise de renseignements auprès de la direction de Desjardins, y compris des responsables de la gouvernance, de l'administration et de la présentation de l'information des obligations durables;
- Obtention de la liste interne des actifs affectés à l'obligation durable et effectuer des procédures analytiques;
- Réconcilier la présentation de l'objet considéré dans le Rapport à nos travaux.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

## **Notre indépendance et notre contrôle qualité**

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1 *Contrôle qualité des cabinets réalisant des missions d'audit ou d'examen d'états financiers et d'autres missions de certification* et, en conséquence, maintient un système de contrôle qualité exhaustif qui comprend des politiques et des procédures documentées en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.



### **Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré de Desjardins pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères.

### **Objet de la déclaration et restriction à l'utilisation de notre rapport**

L'objet considéré a été préparé conformément aux critères afin de rendre compte à la direction et au Conseil d'administration. Par conséquent, l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport s'adresse uniquement à Desjardins.

Nous comprenons que notre rapport sera présenté, en totalité uniquement, par Desjardins et à sa discrétion, dans le Rapport sur les obligations durables 2022 de Desjardins. Nous ne faisons aucune représentation ou garantie de quelque nature que ce soit à la direction, au Conseil d'administration ou à tout autre tiers à l'égard de ce rapport.

A handwritten signature in black ink that reads "PricewaterhouseCoopers p.r.l./s.t.n.c.r.l." with a small superscripted "1" to the right.

Société de Comptables professionnels agréés

Montréal (Québec)  
Le 28 février 2023

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique A113424